

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique
parc. Ergonomie de l'activité : intervention, - 2ème an**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique parc. Ergonomie de l'activité : intervention, - 2ème an comme suit :

Membres du jury

COUTAREL Fabien, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BONNEMAIN Antoine, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CAMUS Laurent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CROMER Damien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DOMINGUES Romain, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

DENARIE Johanna, PAST

GOUTILLE Fabienne, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RIX LIEVRE Geraldine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

ROCHAT Nadege, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CAMUS Laurent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CROMER Damien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DOMINGUES Romain, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

DENARIE Johanna, PAST

GOUTILLE Fabienne, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RIX LIEVRE Geraldine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024